

SERVICE : POLICE MUNICIPALE
Réf. : AP/

**RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
TRAVAUX SUR FAÇADE - HLM PLAINE DE GAIRARD
RUE DU Puits CHARRON
ACRO'BAT 83**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n°6 du 02 mai 2017 relatif aux stationnements réservés sur le territoire de la commune et ses modificatifs,
VU la demande du 07 février 2020 de la société ACRO'BAT 83 sise – La Saint Sacrement – 152 Chemin de Fontanieu – 83200 LE REVEST DES EAUX (courriel : acrobat83@orange.fr),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion de cette livraison citée en objet.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : En raison des travaux de maçonnerie sur la façade sud – HLM Plaine de Gairard - 3 rue Puits de Charron, le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit de la dite façade sur les deux emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite , les deux emplacements réservés aux secours et sur l'emplacement réservés aux véhicules services publics :

DU JEUDI 13 FÉVRIER 2020 AU VENDREDI 21 FÉVRIER 2020

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le

12 FEV. 2020



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.
Pour le Maire
Valérie BOURON
8ème Adjointe
Déléguée à la Sécurité